

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/L-opportunisme-humanitaire-de-Chavez-publie-par-Liberation-le-19-novembre-est-un-releve-des-contreverites-et-des-omissions>

**« L'opportunisme humanitaire
de Chávez » publié par
Libération le 19 novembre est
un relevé des contrevérités et
des omissions.**

Date de mise en ligne : samedi 24 novembre 2007

- Les Cousins - Venezuela -

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Au sujet de l'article publié par Libération le 19 novembre : « [L'opportunisme humanitaire de Chávez](#) »

Par Gaël Brustier et Christophe Ventura *

[El Correo](#). Paris, 23 novembre 2007.

Dans son édition du 19 novembre, Libération a publié une tribune présentée par 22 universitaires, intellectuels, écrivains, philosophes, journalistes, artistes, diplomates internationaux (soutenue par 42 autres « personnalités internationales ») dénonçant la supposée dérive anti-démocratique du président vénézuélien Hugo Chávez et demandant aux « démocrates du monde de ne pas laisser mourir l'une des plus anciennes démocraties d'Amérique latine ».

Quoi que les uns et les autres pensions de la personnalité du président vénézuélien et de la nature de la « révolution bolivarienne », il convient de ne pas tricher avec les faits qui, respectés, doivent être portés au jugement du lecteur afin qu'il puisse, librement et en conscience, se forger une opinion sur un sujet concernant un pays situé à des milliers de kilomètres des rédactions parisiennes. De la qualité de l'information dépend celle du débat démocratique. La négliger au profit d'une démarche partisane maltraite le débat d'idées. En proposant ce texte truffé de contrevérités, les auteurs - dont certains sont des intellectuels reconnus dans l'espace public français - abusent les lecteurs et le débat démocratique.

Sur le projet de réforme de la Constitution vénézuélienne

La première preuve du caractère anti-démocratique d'Hugo Chávez est évidente : (son) « projet de réforme (a été) rédigé sans consultation ».

C'est tout simplement faux. Préparée par le président de la République bolivarienne du Venezuela et l'Assemblée nationale du pays, cette réforme a donné lieu à l'élaboration d'un projet adopté par le Congrès le 2 novembre. Dans le cadre de son mandat, l'Assemblée nationale a procédé à des consultations des secteurs organisés de la société (partis, syndicats, étudiants, patronat, secteur agricole, mouvements indigènes etc.).

Ici, les auteurs et les signataires omettent volontairement de préciser qu'une large consultation a eu lieu dans tout le pays entre le 15 août et le 15 octobre. Plus de 9 000 ateliers publics ont notamment été organisés (auxquels ont participé, localement, des forces de l'opposition) . Des dizaines de milliers de communications téléphoniques (un numéro spécial a été créé à cet effet) ont également été traités.

Bien qu'ayant largement boycotté ce processus de débat public au niveau national, l'opposition, via les porte-parole de ses principales forces (Acción democrática et Movimiento al socialismo - sociaux-démocrates -, Primero justicia -droite ultra - , Fedecameras - le syndicat patronal -), sont intervenus devant les parlementaires en session.

Le projet aurait également été élaboré « sans respecter la procédure établie par la Constitution en vigueur ». C'est un mensonge. La procédure a rigoureusement été suivie. Elle est établie par les articles 342 et 343 de la Constitution qui précisent que « l'initiative de la réforme de la Constitution est prise par l'Assemblée nationale après le vote de la majorité de ses membres, par le Président ou la Présidente de la République en Conseil des ministres ou à la demande d'un nombre qui ne peut être inférieur à moins de 15% d'électeurs ou électrices inscrites au registre civil et électoral » et qu'elle est « transmise par l'Assemblée nationale. (qui approuve) . le projet de réforme constitutionnelle dans un délai supérieur à deux ans à partir de la date à laquelle elle est informée et la demande de réforme approuvée. » Enfin, « le projet de réforme est considéré approuvé après approbation des deux tiers des membres de

l'Assemblée nationale ».

Un texte « rejeté » ?

Les auteurs et les signataires affirment que ce nouveau texte est « rejeté par la majorité des Vénézuéliens. » Aucune enquête d'opinion au Venezuela ne permet de prononcer une telle sentence. Partagés, les sondages pronostiquent, pour la plupart, une victoire du « oui » au projet soumis par le président vénézuélien. Ceci dit, les sondages importent peu. En effet, contrairement aux dispositions existantes dans beaucoup de pays, au Venezuela, toute Constitution ou réforme constitutionnelle doit, in fine, être approuvée par une majorité de citoyens par référendum national.

Les auteurs soulignent que ce « rejet » existe aussi « à l'intérieur même du camp du président ». Il est vrai que des avis divers s'expriment au sein de la mouvance bolivarienne. Cela prouve que le « camp du président » n'est pas un bloc monolithique et qu'une diversité de courants façonne le consensus bolivarien. Certains, pour des raisons différentes (question du statut des élus locaux et provinciaux et de leur articulation avec le gouvernement, du niveau des transferts de compétences, de la collecte et de la distribution de l'impôt, du niveau de socialisme -certains pensent que la notion est trop floue, d'autres que le projet ne va pas assez loin, d'autres encore que le mot ne devrait pas apparaître dans la Constitution - etc.) appellent à l'abstention, d'autres au « non », d'autres encore à un « oui critique ».

Vers la dictature ?

Pour les auteurs, « ce nouveau texte constitutionnel propose la réélection indéfinie du président ». Le terme « réélection indéfinie », largement colporté par les médias internationaux, n'apparaît dans aucun article du texte. Ce concept n'existe pas dans le cadre de la réforme, même lorsqu'il s'agit de l'article relatif au mandat présidentiel. Controversé, celui-ci ne propose pas une « réélection indéfinie » mais revient, il est vrai, sur une disposition de la Constitution de 1999 prévoyant de limiter le mandat présidentiel à deux exercices maximum. Ainsi, l'article 230 stipule que « la période du mandat présidentiel est de 7 ans. Le président ou la présidente peut être réélu ou réélue ». Ni plus, ni moins. Cette proposition, si elle devenait réalité au lendemain du vote du 2 décembre, ferait du Venezuela un pays fonctionnant sur le même mode qu'une vingtaine de pays de l'Union européenne. à ceci près que la Constitution vénézuélienne, contrairement à l'ensemble des constitutions des pays européens, prévoit la possibilité de révoquer le président à mi-mandat (article 72).

Le projet « entend supprimer tout contrôle des pouvoirs de l'État sur les actions de l'exécutif. Il constitue une véritable entorse aux principes fondamentaux de la démocratie et de l'État de droit. » Par rapport à la Constitution de 1999, la réforme ne propose aucune modification allant dans le sens d'une remise en cause du rapport entre l'exécutif et les autres pouvoirs. Par exemple, l'article 16 dresse la liste de plusieurs pouvoirs présidentiels soumis à l'accord du Parlement et l'article 73 définit les conditions permettant au Parlement de soumettre directement des projets de lois à référendum.

Par ailleurs, tous les principes fondamentaux de la démocratie et de l'état de droit sont réaffirmés dans ce projet de réforme constitutionnelle. Il garanti le jeu de la démocratie représentative, du pluralisme des partis et des opinions, et de la compétition électorale (« tous les citoyens et citoyennes ont le droit de s'associer à des fins politiques » (article 67)).

Des consultations populaires malhonnêtes ?

« La tenue d'un référendum ne garantira pas l'expression d'un suffrage impartial car, depuis des années déjà, le Conseil national électoral, instance chargée de superviser les processus électoraux au Venezuela, est placé sous la

coupe du gouvernement et de ses partisans. Quant au vote électronique, instauré dans le pays depuis 2004, il se prête à toutes les manipulations. »

Ces arguments, utilisés au Venezuela par la frange la plus radicale des opposants au processus bolivarien, ne résistent pas à l'épreuve des faits. Toutes les élections et consultations au Venezuela ont été jugées libres et honnêtes par tous les observateurs internationaux, qu'il s'agisse de ceux du Centre Carter (mondialement respecté pour ses actions en faveur des processus de démocratisation et de l'observation d'élections), de l'Organisation des Etats américains ou de l'Union européenne. Teodoro Petkoff lui même avait d'ailleurs critiqué ouvertement une partie de l'opposition lors des élections présidentielles de 2006 lorsqu'elle affirmait que le scrutin n'était pas valide. Quant à la fiabilité du vote électronique, l'étude statistique scientifique menée par les équipes du Centre Carter a prouvé que le procédé est incontestable.

Opportunisme humanitaire ?

Les auteurs accusent le président vénézuélien d'avoir, « pendant des années, (.) ignoré le sort des Vénézuéliens otages des Farc et (de) ne (s'être) nullement soucié de leur famille. »

Jusqu'à aujourd'hui, personne ne sait si des Vénézuéliens comptent effectivement parmi les otages des Forces armées révolutionnaires de Colombie (Farc). En 2002, Hugo Chávez s'était pourtant préoccupé du sort de Richard Boulton, homme d'affaires vénézuélien, que tout le monde pensait otage de la guérilla colombienne. Il a même réussi, en juillet 2002, à organiser une opération de sauvetage qui a abouti à la libération de M.Boulton. C'est alors que les autorités ont découvert qu'il avait en réalité été repris aux paramilitaires des Autodéfenses unies de Colombie (AUC).

La question de la course aux armements

Pour les auteurs, « le Président se livre à une course aux armements que rien ne justifie, mettant en péril la paix et la sécurité du pays et de la région, au lieu d'utiliser les ressources pétrolières pour un développement durable du pays et résoudre les graves problèmes économiques et sociaux du peuple vénézuélien. » De même, « le Président a créé une milice civile armée de plusieurs centaines de milliers d'hommes, dépassant en nombre les effectifs de la Force armée nationale, dans le but de contrôler la société vénézuélienne. »

S'il est vrai que le gouvernement vénézuélien a récemment acheté 25 avions de chasse russe, c'est pour remplacer la flotte de F-16 qui n'était plus utilisable à cause de l'embargo d'équipements militaires imposé par les Etats-Unis. De même, 100.000 fusils d'assaut Kalachnikov ont bien été achetés pour remplacer un stock de vieux fusils belges périmés.

Par ailleurs, la tradition d'intervention militaire des Etats-Unis dans la région et l'existence d'un « plan d'urgence » contre le Venezuela lancé en 2005 par l'administration Bush constituent deux facteurs qui peuvent expliquer la décision vénézuélienne.

Cependant, il est difficile de parler de « course aux armements » quand on sait que le Chili et la Colombie ont dépensé bien plus que le Venezuela pour leur armement ces dernières années. Il faut aussi rappeler que le Venezuela du président Chávez dépense beaucoup moins pour son budget militaire que ce ne fut le cas avec les gouvernements précédents.

Quant aux « graves problèmes économiques et sociaux du peuple vénézuélien », il convient de rappeler aux auteurs

que les budgets consacrés aux dépenses sociales ont plus que doublé depuis 1998.

Enfin, l'existence d'une « milice civile armée de plusieurs centaines de milliers d'hommes, dépassant en nombre les effectifs de la Force armée nationale » dont l'objectif serait de « contrôler la société vénézuélienne » ne répond à aucune observation objective. On se souvient aussi que parmi les rédacteurs, certains dévoilaient déjà aux yeux du monde l'existence de la quatrième armée du monde en Irak.

Le retour de l'idée socialiste au 21ème siècle, le vrai problème ?

Dans leur conclusion, les auteurs affirment que « les Vénézuéliens ont vécu en démocratie depuis 1958 ». C'est formellement vrai, mais faut-il rappeler aux auteurs que deux partis politiques - Acción Democrática (AD) et Copei - se sont partagés sans relâche les rênes d'un pouvoir corrompu qui a appauvri la majorité de la population pendant 40 ans jusqu'à ce que la démission forcée du social-démocrate Carlos Andrés Pérez (AD) en 1993 amorce l'explosion du système politique du pays, ouvrant la voie à la reconstruction d'un espace public en 1998 ?

Au fond, la crainte majeure des auteurs, dissimulée au milieu d'un texte truffé de contrevérités soigneusement élaborées, concerne le retour, par le Venezuela, de l'idée du socialisme au 21ème siècle.

Ceci est un sujet de débat théorique et politique majeur, mais la prestation des auteurs montre que là n'était pas leur préoccupation.

* Militants altermondialistes.

**Pour être bien informé sur la révolution bolivarienne
inscrivez-vous à la newsletter du : <http://cbparis.free.fr>**